

ORGANISE UN SEMINAIRE DE FORMATION

DROITS ET OBLIGATIONS DU CONTRIBUABLE DANS LE CONTROLE FISCAL

Le 26 et 27 Novembre 2008 de 8h à 14h à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Animé par: **Mr. Walid GADHOU** Docteur en Droit Fiscal et Maître Assistant de Fiscalité à la faculté Et **Mr. Nizar BARKIA** Formateur diplômé Expert Comptable, titulaire MBA au Canada et Mastère de Management à l'ENIS et enseignant universitaire en fiscalité

PRIX : 300DT.HT soit 336DT.TTC Par participant remboursable sur la TFP selon les conditions légales.

Une riche documentation est distribuée aux participants

Et distribution gratuite de la revue tunisienne de fiscalité n° 7 de 456 pages relative au colloque international sur le Contrôle Fiscal de la faculté de droit de Sfax

Objectifs pédagogiques :

Clarification des dispositions légales portant sur les droits et obligations des contribuables dont l'activité fait l'objet d'un contrôle fiscal.

- Maîtriser les différentes étapes de la procédure de contrôle fiscal.
- Savoir les droits et garanties de chacune des parties à chaque étape ;
- Connaître les moyens de recours utilisables.

Public concerné : Dirigeants et cadres des entreprises et professionnels de fiscalité.

PROGRAMME PREMIERE JOURNEE (le 26/11/2008) :

8h00 à 11h :

Accueil des participants et présentation du séminaire

La nouvelle organisation du Ministère des finances.

11h00 - 11h15: Pause café

11h15 - 14h00 :

Le pouvoir de déclenchement de la vérification fiscale.

A- Les pouvoirs de l'administration au niveau de la décision d'une vérification fiscale :

- Le droit de communication
- La demande d'éclaircissement et de justifications.
- Les investigations préalables à une vérification fiscale.
- Contrôle sur pièces
- Droit de visite, de perquisition et de saisie

B- Les méthodes de contrôle :

- La vérification préliminaire
- La vérification approfondie

C- Les garanties du contribuable :

- L'information préalable
- Le contrôle inopiné

14h00: Déjeuner

PROGRAMME DEUXIEME JOURNEE (le 27/11/2008) :

8h00 - 11h00:

Les procédures de vérification et les garanties particulières qui y sont attachées, le débat contradictoire engagé lors du déroulement de la vérification :

A- Déclenchement de la procédure de vérification approfondie :

- L'avis de vérification
- Date de commencement effectif de la vérification approfondie

B- Déroulement de la procédure :

- Bases de la vérification approfondie
- Le lieu de la vérification
- Les agents chargés de la vérification
- La durée effective de la vérification
- Le droit du contribuable d'être assisté ou représenté

C- La notification des résultats de la vérification

- Mentions obligatoires de la notification des résultats de la vérification
- Les effets de la notification des résultats de la vérification

D- Caractère oral et contradictoire de la procédure

11h00 - 11h15: Pause café

11h15 - 14h00:

Résultat de la vérification fiscale

A- le redressement

- La reconstitution des bases imposables rejet de la comptabilité- recours aux méthodes extracomptables
- Le débat contradictoire dans les procédures de redressement

B- L'interminable vérification fiscale.

14h00: Déjeuner

Bulletin d'inscription

Séminaire de formation

DROITS ET OBLIGATIONS DU CONTRIBUABLE DANS LE CONTROLE FISCAL

Le 26 et 27 Novembre 2008 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Société :
 Forme juridique:
 Activité:
 Responsable formation:
 Adresse :
 C P : Ville :
 Pays :
 Tél. : Fax :
 E-mail :

LES PARTICIPANTS

Je confirme la participation de la (des) personne(s) suivante(s) au séminaire de formation

Nom et Prénom	Fonction	Tel	E-mail

Prix de participation : 300 DT.HT par participant soit 336 DT.TTC.

Montant total:DT

MODALITES DE REGLEMENT

CHEQUE VIREMENT ESPECE

A la société LAC-EXPO des foires congrès et formation.
 12, Avenue des Etats Unis d'Amérique, 3ème étage, Belvédère, Tunis – 1002
 RIB N°: 10/113/108/103347/5/788/03
 AGENCE STB BANK - LE BELVEDERE - TUNIS

Fait àLe.....

Lu et approuvé

Cachet de la société

Nom du signataire.....